



CAHIER DES CHARGES

SEJOUR A BERLIN

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme TURPEAU Valérie, Gestionnaire
Int.0170027M@ac-poitiers.fr

Article 1 : Renseignements généraux

Représentant du pouvoir adjudicateur – Monsieur Fabrice PELLETIER, Proviseur du lycée René Josué Valin à la Rochelle

Responsable du suivi du présent Marché – Madame Valérie TURPEAU, Gestionnaire

Date d'envoi de l'avis à la publication – le mercredi 15 septembre 2021

Date limite de remise des offres – le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 17h

Dépôt de vos offres sur la plateforme AJI

Article 2 : Objet du marché

Séjour à Berlin (Allemagne) du 06 février au 11 février 2022

OU

du 10 avril au 15 avril 2022 pour 49 élèves lycéens et 4 accompagnateurs.

Départ le matin de la Rochelle

Retour le dernier jour sur la Rochelle avec arrivée le soir, vers 20 h 30 si possible.

Article 3 : Moyen de transport - bus

Article 4 : Hébergement – hébergement des élèves et professeurs en famille dans Berlin, ou en périphérie

Article 5 : Prix du séjour

Le prix du séjour devra comprendre :

- Le transport en autocar grand tourisme aller/retour depuis le lycée, les péages et frais de parking, la fourniture de carburant, les transports sur place, les repas et les nuitées des chauffeurs de car.
- L'hébergement en familles hôtesses
- Les petits déjeuners, déjeuners et dîners pendant les trajets aller et retour
- Réservation et droits d'entrées des sites selon programme
- Visites guidées et activités selon programme
- L'assurance annulation groupe et individuelle

La proposition tarifaire ne doit pas être supérieure à 350 euros par personne.

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif (fournir un RIB). Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché.

Article 6 : Assurances

Proposer le contrat collectif d'assurance de responsabilité civile pour les élèves

Proposer l'assurance annulation groupe et individuelle qui devra préciser les modalités dans le cadre d'une annulation totale résultant des protocoles sanitaires des différents pays (COVID, ...).

L'entreprise informera l'établissement de tout changement dans le protocole sanitaire appliqué en Allemagne (documents à présenter à la frontière et dans les lieux de visites).

Article 7 : visites souhaitées

Visite libre de la coupole du Reichstag

Visite du Deutsches Historisches Museum avec deux guides

Visite de la Bernauer Strate avec deux guides

Visite guidée de la Philharmonie de Berlin (prévoir le mardi, car concert gratuit à 11 h)

Musée d'histoire juive – visite guidée

Blindenwerkstatt (Otto Weidt) + visite guidée dans le quartier Spandauer Vorstadt

East side Gallery

Prison de la stasi avec guides

Neue National galerie et Visite guidée

Musée de l'espionnage

Article 8 : Dépôt des offres

Avant le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 17h

Dépôt de vos offres sur la plateforme AJI

Article 09 : Examen des offres

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Qualité de service : 35%
- Prix : 55%
- Services associés : 10%